

ait dans tout le département une division où les fonctionnaires ne vous diront pas qu'ils pourraient dépenser plus d'argent avec avantage et ce besoin particulier se constate dans toutes les autres divisions. On n'en parle pas ordinairement comme étant une division mais elle correspond à une division et je ne doute pas qu'elle pourrait dépenser avec avantage beaucoup plus d'argent. Elle a encore besoin de logement pour ses bureaux et d'impressions en plus de ce qu'elle a obtenu l'an dernier. C'est à peu près la seule différence.

M. BRETHEN: J'appartiens à une association d'éleveurs qui comprend deux à trois mille membres qui ne reçoivent aucune aide mais qui ont dû augmenter leur cotisation et je pense qu'on pourrait utiliser beaucoup mieux cet argent. Bien que je sois en faveur de subventions pour venir en aide à cette industrie, je ne voudrais pas voir consacrer toute la subvention dans l'intérêt d'élevages spéciaux. On pourrait bien prendre en considération cette question en donnant une subvention supplémentaire à cette intention. Depuis que je fais partie de la Chambre, je suis devenu plus ou moins au courant du principe de la nationalisation, mais quand nous avons une organisation d'éleveurs qui est en état de diriger ses affaires à la satisfaction de ses membres et d'une façon aussi économique que pourrait le faire le Gouvernement, je ne peux pas comprendre l'avantage de la nationalisation, quand il s'agit de registre. J'attire l'attention du ministre sur ce point parce qu'autrement on pourrait la négliger.

M. HARRIS: Hier soir le ministre a eu l'obligeance de réserver cette question afin de lui permettre de communiquer des faits et des chiffres relativement au choléra des porcs et peut-être que la Chambre est restée sous l'impression que l'étendue du choléra des porcs était proportionnée au montant de l'indemnité. On a posé quelques questions au ministre et nous espérons en recevoir la réponse aujourd'hui. Avant d'adopter les crédits, j'aimerais que le ministre réponde à ces questions aussi brièvement que possible afin que la Chambre comprenne que le montant de la compensation n'est pas une indication de l'étendue du choléra des porcs qui sévit au Canada, mais qu'une meilleure indication se trouverait dans le nombre de cas enregistrés et le nombre des cas pour lesquels on n'a payé aucune indemnité.

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai été si occupé par d'autres phases de la question du bétail que l'on m'excusera j'en suis sûr de ne pas revenir sur le choléra des porcs avant qu'on me le demande. En tout cas, j'ai ici un document et je ne sais pas si mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) trouvera qu'il fait suffisamment autorisé.

Voici le document:

Raisons pour ne pas permettre l'emploi du double traitement du choléra des porcs au Canada. Le double traitement signifie l'injection simultanée du sérum anticholérique des porcs et du germe même de la maladie.

1. Le double traitement perpétue la maladie. Chaque porc qui a subi le double traitement, porte le germe de la maladie durant une période indéfinie après le traitement et durant cette période il peut transmettre la maladie aux porcs susceptibles d'en être atteint.

C'est mieux exprimé que je l'ai fait hier mais le sens est le même.

Le double traitement amène parfois des épidémies du choléra des porcs. L'expérience des Etats-Unis montre qu'il y a eu beaucoup de pertes consécutives à des sortes "d'épidémies" après le traitement.

3. Le double traitement peut répandre d'autres maladies. Durant l'épidémie de la fièvre aphteuse aux Etats-Unis, en 1914-15, la maladie s'est répandue dans quelques cas par ce moyen.

4. Le double traitement n'est pas nécessaire au Canada parce que les pertes résultant de cette maladie sont très peu considérables.

Voilà mon autorité. Je n'ai pas de doute que la maladie est sérieuse dans quelques localités. Dans l'Ouest, il y a dix ans, j'ai été témoin d'épidémies excessivement graves. La maladie peut y exister maintenant, mais je n'en ai vu aucun cas récemment.

Dans le courant de l'année dernière on a détruit 429 porcs atteints du choléra dans tout le Canada. Comparez ce chiffre avec la moyenne annuelle des pertes aux Etats-Unis qui ont été évaluées à \$55,000,000 pour une période de trois ans.

Nous devons sans doute prendre en considération la différence de population. Je n'ai pas fait ce calcul, et le docteur Torrance, non plus.

5. Le traitement du choléra des porcs par l'immunisation une fois commencée doit être observée indéfiniment. Tous les troupeaux des troupeaux qui ont subi le double traitement doivent être traités ou la maladie apparaîtra. La dépense s'est élevée pour les éleveurs de porcs aux Etats-Unis à \$7,500,000 par an pour le sérum et le microbe, sans compter les frais de vétérinaires qui ont appliqué le traitement.

Pour le sérum et le virus seulement, nous avons déboursé une somme de \$7,500,000. Les frais de voyage pour administrer ce sérum doivent être énormes.